

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 SÉANCE DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 02 novembre s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Ginette LEMEE, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

					APPROBATION DU PROJET EDUCATIF COMMUNAL		
an	Mois	Jour	QN°	Subd			
2023	09	28	06	00			
ÉLUS		26				CONVOCACTION	02-11-2023
PRÉSENTS MAXI		16				RÉUNION	09-11-2023
MANDANTS		8				AFFICHAGE	10-11-2023
ABSENTS		2				TRANSMISSION	13-11-2023
APTES A VOTER		24				Contrôle de Légalité : DCLE/2	
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri		Maire	X			
	MONNIER Philippe		1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane		2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel		3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule		4è Adjointe	X			
	POUGET Léo		5è Adjoint			X	Christian LANCESSEUR
	HERNOT Bruno		6è Adjoint			X	Henri LABBE
	L'HARIDON Michelle		7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie		CMD1	X			
	CHARLOT Karine		Conseillère			X	Ginette LEMEE
	CORMIER Anne-Séverine		Conseillère	X			
	DONNARD Roxane		Conseillère	X			
	DURAND Philippe		CMD2	X			
	GUINARD Brigitte		Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian		CMD3	X			
	LESNARD Pierre		CMD4			X	Philippe MONNIER
	MANIS Cécile		Conseillère			X	Brigitte GUINARD
	ROUXEL Benoit		CMD5		X		
	MANIS Jean-Paul		Conseiller			X	Bruno LE BRICON
	MINORITÉ	LEMEE Ginette		Conseillère	X		
LE BRICON Bruno		Conseiller	X				
MORIN Yannick		Conseiller			X	Maryvonne CHARLVET	
CHALVET Maryvonne		Conseillère	X				
DETREZ Nicole		Conseillère	X				
RENAUT Sylvain		Conseiller			X	Nicole DETREZ	
LOLIVE Jean-Paul		Conseiller		X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			16	2	8	

06 – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF COMMUNAL :

M. Le Maire rappelle l'importance de mener une politique éducative coordonnée entre l'Education Nationale, Lamballe Terre et Mer (en charge des temps extrascolaires), les associations et les parents.

A ces fins, un projet éducatif communal est présenté au Conseil Municipal, il formalise les intentions éducatives en rendant lisibles les valeurs et principes d'action mis en œuvre sur les temps éducatifs proposés par la commune.

Cette présentation intègre les objectifs de l'Education Nationale et de Lamballe Terre et Mer et permet aux associations et aux parents d'en prendre connaissance.

Le projet éducatif de la commune propose de travailler sur trois axes principaux :

- L'individu,
- La citoyenneté,
- Le cadre de vie.

Déclinés en objectifs pédagogiques.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 212-4 du Code de l'Education,

Vu l'article R. 227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant L'avis favorable de la commission Education, Vie Scolaire et Culture du 17 octobre 2023.

***Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,***

D'APPROUVER le projet éducatif de la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 22
- Votes défavorables 00
- Abstentions 02 (Bruno LE BRICON, Jean-Paul MANIS par
procuration à Bruno LE BRICON)

ERQUY, Le jeudi 09 novembre 2023

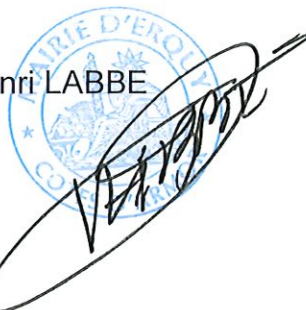
La secrétaire de séance

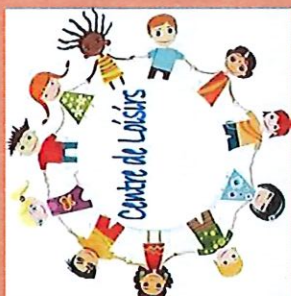
Ginette LEMEE



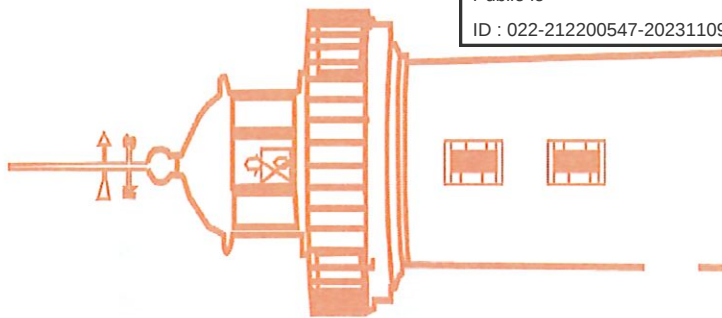
Le Maire,

Henri LABBE





ERQUY
L'air qu'il vous faut !



PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE D'ERQUY

❑ INTRODUCTION

L'accueil de loisirs périscolaire d'Erquy est organisé autour de la journée scolaire de l'enfant et du temps familial.

L'accueil de loisirs a un rôle social évident.

Tous les enfants y sont accueillis avec bienveillance quelque soit leur origine ou le milieu social.

L'accueil est ouvert à tous les enfants de l'école publique et privée.

La municipalité s'efforce de proposer des tarifs et des horaires adaptés.

L'accueil de loisirs reçoit entre 40 et 60 enfants en accueil périscolaire dès la rentrée scolaire de septembre jusqu'au début juillet.

☐ L'ORGANISATEUR – La commune d'Erquy

La commune d'Erquy prévoit ainsi pour son service à l'enfance :

Un accueil périscolaire pour les enfants d'âge scolaire de 3 ans à moins de 12 ans.

Ce temps périscolaire s'organise en 3 temps :

La garderie, le matin, avant l'ouverture des portes de l'école

- 7 h 30 ----- 8 h 20

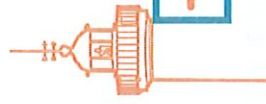
Un temps d'animation après la journée scolaire

- 16 h 30 ----- 19 h

Un temps méridien comprenant la restauration

- 11 h 30 ----- 13 h 30

L'accueil de loisirs est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi.



Au rez-de-chaussée se situe la bibliothèque d'Erquy, lieu accessible aux enfants, bien sûr accompagnés.

Les enfants ont aussi accès à des séances de cinéma, cinéma communal, et aux expositions de la galerie d'Art d'Erquy.

Le Blé en Herbe est situé en plein centre-ville, à proximité de l'école publique Joseph Erhel et de son restaurant scolaire.

Les enfants peuvent profiter de repas confectionnés dans la cuisine centrale.

Ce sont des repas entièrement BIO qui leur sont préparés et servis.

Les locaux du Blé en Herbe sont aujourd'hui chauffés grâce à une pompe à chaleur, demain ce sera une chaudière à bois qui sera mise en place.



❑ LES OBJECTIFS EDUCATIFS



Le Projet éducatif d'ERQUY laisse apparaître 3 axes principaux mis en exergue

par les élus :

- L'individu,
- La citoyenneté,
- Le cadre de vie.

Ainsi qu'une volonté de continuité et de cohérence dans les actions proposées aux enfants pendant les différents temps éducatifs.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 022-212200547-20231109-CM06_09112023-DE



✓ L'INDIVIDU

Nos actions pour : - Contribuer à la construction et favoriser l'épanouissement de chaque enfant.

- Accompagner pour :

- ✓ Être reconnu en tant que personne et évoluer au sein du groupe
- ✓ Favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie
- ✓ Permettre l'acquisition des notions de responsabilité
- ✓ Favoriser la prise d'initiatives et l'affirmation de soi dans le respect des autres



✓ LA CITOYENNETE

Nos actions pour : - Favoriser la socialisation

- Apprendre les règles du vivre ensemble
- Éveiller, sensibiliser à :

- ✓ la Coopération / l'Entraide / le partage
- ✓ la Mixité (garçons/fille, sociale...)
- ✓ le Respect (opinions, points de vue, politesse, handicap...)
- ✓ l'Attention aux autres / la Bienveillance
- ✓ la Différence
- ✓ l'Égalité



✓ LE CADRE DE VIE

**Nos actions pour : - Permettre de poser un regard sur ce qui se passe autour de soi.
- Favoriser, développer :**

- ✓ l'Education et la sensibilisation à l'environnement,
- ✓ la curiosité et la créativité,
- ✓ la découverte et l'observation



✓ LA COMMUNICATION, L'ECOUTE

- Une écoute toute particulière et bienveillante des besoins des enfants sera à favoriser
- Recourir à un langage soutenu pour que tous les enfants s'en imprègnent
- Privilégier une communication apaisée avec les parents
- Inviter les parents à saisir l'intérêt éducatif de ces moments d'accueils de loisirs.

□ LES RÔLES ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Tous les rôles et objectifs de l'équipe ont déjà été évoqués précédemment.

- Les temps périscolaires doivent permettre d'apprendre, de créer, de jouer, de vivre ensemble, de bien grandir.
- L'enfant est respecté pour ce qu'il est et ce qu'il peut advenir.
- L'épanouissement, le bien être, la santé de l'enfant sont pris en compte.



➤ **LES MOYENS HUMAINS.**

L'accueil de loisirs périscolaire d'Erquy est encadré par une équipe stable d'animatrices.

Ce sont 4 animatrices et une directrice qui animent les différents temps périscolaires.

La directrice est diplômée d'un BAFD, 3 animatrices sont diplômées du BAFA et une autre du BAFD.

Dans le respect de la loi, le taux d'encadrement est le suivant :

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.

1 animateur pour 14 enfants de plus de 10 ans.

Pendant le temps méridien, ce sont d'autres animateurs qui viennent aussi encadrer les temps du repas et de détente des enfants

❑ LES MOYENS DE L'ORGANISATEUR

➤ LES LOCAUX

L'accueil de loisirs reçoit les enfants hors les locaux scolaires.

Cet accueil se passe dans les locaux du Blé en Herbe, au 1^{er} étage.

Un ascenseur est prévu en cas de nécessité.

Cet espace a été conçu et aménagé spécifiquement pour les enfants.

Ce sont 800 m² qui sont dédiés à l'accueil de loisirs.

Cet espace comprend 2 salles de jeux, une salle d'activités, 2 salles de repos.

Les sanitaires correspondent aux diverses tranches d'âge.

On y trouve aussi une cuisine, une buanderie, une infirmerie, un vestiaire pour le personnel.

La directrice de l'accueil de loisirs a son propre bureau.

Des crédits spécifiques sont alloués pour l'achat de jeux, de matériel, de fonctionnement.

La cour à l'étage pour les enfants de l'accueil de loisirs a été totalement renouvelée.

